

**217C2309**  
FR0010307819-FS0960

3 octobre 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LEGRAND**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 octobre 2017, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 octobre 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LEGRAND et détenir 13 335 440 actions LEGRAND<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la restitution d'actions LEGRAND détenues à titre de collatéral.

---

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont 1 138 667 actions détenues à titre de collatéral.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 266 750 200 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.